

**EUROPEAN COMMISSION**

DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Brussels,
MARE.D3 –E1/PCO-RG/Ares(2020)

À tous les présidents et secrétaires des CC

Objet : Affectation de fonds aux conseils consultatifs (CC) et organisation d'un séminaire sur les questions financières*Référence : ma lettre du 22 janvier 2020¹*

Chers conseils consultatifs,

Le 22 janvier, je vous ai écrit pour vous informer que la Commission pourrait approuver la proposition d'octroyer à chaque CC un préfinancement unique de 80% directement lors de la signature de la subvention, au lieu de deux premiers préfinancements de 40%. Cependant, pour éviter le risque d'avoir des ordres de recouvrement au moment du paiement final (lorsque le montant réellement dépensé est inférieur au préfinancement payé), nous avons également annoncé que nous cesserions d'accorder le même montant à chaque CC, mais plutôt de prendre compte des besoins de financement individuels de chaque conseil consultatif.

Nous avons désormais défini cette méthodologie et procédé à une répartition de l'enveloppe disponible selon les critères suivants : le montant moyen dépensé entre 2016 et 2018², le nombre de membres de chaque Assemblée Générale du CC, la distance entre le siège du CC et Bruxelles, le nombre de langues interprétées et le nombre de langues traduites. 90% de l'enveloppe disponible a été allouée en fonction du montant moyen dépensé et du nombre de membres de l'Assemblée Générale. La distance entre le siège et Bruxelles ainsi que le nombre de langues interprétées ou traduites ont contribué à 10% de l'allocation des fonds.

À partir de cette méthodologie, nous avons obtenu un montant théorique à octroyer à chaque CC individuel³. Cependant, étant donné que chacun d'entre vous commence son exercice financier à un moment différent de l'année, certaines subventions sont déjà signées ou en cours en avril 2020⁴, tandis que d'autres ne seront préparées qu'au second semestre.

Pour ceux qui auraient pu bénéficier d'une subvention plus élevée (c'est principalement le cas du MEDAC et du LDAC, mais aussi du BISAC, du CC RUP et du SWWAC), un engagement complémentaire pourrait être possible avant fin 2020⁵ si le CC concerné juge nécessaire d'obtenir des fonds

¹ Ares(2020)394841

² 2019 a été exclu, car il n'est toujours pas clôturé financièrement pour de nombreux CC.

³ Voir la colonne 1 ci-dessous.

⁴ Voir la colonne 2 ci-dessous.

⁵ Voir la colonne 3 ci-dessous.

supplémentaires. Dans un tel cas, le CC devra nous envoyer un budget augmenté révisé avec le montant corrigé. Si cela n'est pas nécessaire, aucun montant supplémentaire ne sera accordé.

A partir de 2021, nous continuerons à utiliser la même méthodologie, qui permettra de déterminer chaque montant individuel dès que nous connaîtrons l'enveloppe budgétaire globale disponible.

Vous trouverez ci-dessous la situation de chaque CC individuel :

Montant disponible pour chaque CC en tenant compte de chaque besoin financier individuel

Conseil Consultatif	Montant théorique à octroyer (1)	Déjà accordé ou en cours (2)	Disponible pour un engagement complémentaire avant fin 2020 (3)
Aquaculture AC		250.000	
Baltic Sea AC	300.000	300.000	0
Black Sea AC	200.000	183.228,80	16.771,20
CC RUP	270.000	260.443,80	9.556,20
Long Distance AC	350.000	300.000	50.000
Market AC		270.000	
MEDAC	385.000	300.000	85.000
North Sea AC		300.000	
North Western Waters AC		330.000	
Pelagic AC		310.000	
South Western Waters AC	335.000	300.000	35.000

De plus, j'ai le plaisir de vous confirmer que nous avons l'intention de tenir un séminaire financier avec tous les CC le 12 juin 2020 de 10h00 à 12h30, mais compte tenu des circonstances actuelles, cette réunion se tiendra via Webex. Un projet d'ordre du jour de ce séminaire est joint à la présente lettre. Nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir avant la fin du mois de mai s'il y a des points supplémentaires que vous souhaitez soulever dans ce séminaire.

Permettez-moi de vous remercier pour votre engagement. Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse et vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson (Pascale.Colson@ec.europa.eu ; + 32 2 29 56273) si vous avez des questions sur cette lettre.

Cordialement,

Veronika VEITS
Directrice par intérim